



**SAS NANTES COORDINATION SECURITE - NCS**  
14, rue Jan Palach Z.A. de la Lorie  
44800 SAINT HERBLAIN  
Tél. : 02.40.59.35.42 / Portable : 06.07.73.65.51  
Email : [ncs.formation@orange.fr](mailto:ncs.formation@orange.fr)  
Site Internet : [www.ncs-formation-amiante.fr](http://www.ncs-formation-amiante.fr)



Réf. PRGCUMUL1-D-250919 S4

# **ANNEXE 1 : PROGRAMME**

## **INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER L'EMISSION DE FIBRES D'AMIANTE – Sous-section 4**

### **CUMUL DES FONCTIONS D'ENCADREMENT TECHNIQUE ET/OU D'ENCADREMENT DE CHANTIER ET/OU D'OPERATEUR FORMATION PREALABLE**

**REFERENCE DE LA FORMATION : ARRETE DU 23 février 2012**  
**Activités relatives au 2° de l'Article R 4412-94 du Code du Travail**

**Objectif pédagogique** : Être capable de garantir et d'appliquer l'organisation et les moyens de prévention du risque amiante lors de toute intervention relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des travailleurs, des tiers et de l'environnement.

**Personnel concerné** : tout travailleur cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier :  
A une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.  
A de plus les compétences nécessaires et la mission de diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire qu'il a retenu.  
A de plus les compétences nécessaires et la mission d'exécuter les travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire

**Conditions préalables** : La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

**Pré-requis** :

- Maîtriser la langue Française (lu et écrit)

**Méthodes et Moyens pédagogiques** :

- Salle de cours et Plate-forme pédagogique situées à SAINT HERBLAIN (44)
- Exposition à l'aide de matériel audiovisuel et matériel de démonstration.
- Participation des stagiaires.
- Exercices d'application sur la plateforme pédagogique.



**Intervenants :**

**Coralie QUELMÉ**, Formatrice Certifiée INRS / OPPBTP Sous-section 4 N°78

**Programme :**

Connaître le risque amiante

Comprendre les exigences de la réglementation « travail » et ses évolutions

Comprendre les exigences de la réglementation « santé publique » et ses évolutions

Comprendre les exigences de la réglementation « environnement » et « transport » et ses évolutions.

S'approprier la démarche de prévention des risques.

Exploiter les documents exigibles lors de toute intervention

Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération

Etablir et transmettre le mode opératoire

Consulter et mobiliser tous les acteurs

Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur la base de l'évaluation des risques.

Appliquer les principes de la ventilation

Définir des modes opératoires, des procédures opératoires et garantir la traçabilité des opérations

Organiser les situations d'urgence, organiser leur gestion

Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques

Communiquer sur la démarche prévention du risque amiante mise en œuvre

Organiser la prévention de chantier

Appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier

Gérer les situations d'urgence

**Sanction de la formation :**

Attestation de Compétence si réussite aux évaluations.



### **Modalités d'Évaluations :**

**Une épreuve théorique de 20 minutes** est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment :

- aux risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- à la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- aux documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- aux moyens de protection, les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques
- aux destinataires du mode opératoire

**Une épreuve pratique de 60 minutes** incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- évaluer les risques liés à l'intervention
- mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)
- gérer l'élimination des déchets amiantés
- réagir en cas d'incident/d'accident
- mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention

### **Documents remis aux stagiaires :**

Documents relatifs aux méthodes d'exécution dans un environnement amianté.

**Durée** : 5 journées de 7 heures soit 35 heures  
(Séquencées en deux sessions de 3 + 2 jours)

**Nombre de stagiaires** : 10 stagiaires maximum par session

**Horaires**: Matin : 8h30 à 12h00 - Après-midi : 13h30 à 17h00